



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **20 JUIN 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Alexandra DA SILVA
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.52.25
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : UDRD.2025.06.R.05

- Levée de mise en demeure -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 3 juin 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 2 août 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière de produits chimiques pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de OISSEL.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Fait le préfet et par délégation,

le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

TOYO INK EUROPE SPECIALTY CHEMICALS

Boulevard Dambourney
BP 4
76350 OISSEL

cc : gmouchiroud@toyoink-europe.com